

Le collège d'état-major de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour-Heights, à Toronto (Ont.), est un collège permanent dont la mission consiste à former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans l'aviation. Le programme de ce collège a pour objet de donner aux officiers, dont le grade est celui de commandant d'escadre ou de chef d'escadrille, la formation supérieure qu'exigent leurs fonctions actuelles et les postes supérieurs qu'ils sont appelés à remplir. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada, et, sur une base d'échange, d'un officier de l'Armée canadienne et d'un officier de l'Aviation royale, tandis que le groupe des étudiants se compose d'officiers de l'Aviation royale du Canada, d'un ou deux officiers de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne, de l'Aviation royale et de l'armée de l'air des États-Unis. Le cours a pour but d'enseigner aux étudiants à penser logiquement et à s'exprimer avec précision oralement et par écrit. Il vise également à leur faire mieux connaître leur service, mieux comprendre l'emploi de l'armée de l'air et à les tenir au courant des découvertes scientifiques et techniques les plus récentes pouvant modifier l'emploi des forces aériennes. Grâce à ce cours, les élèves acquièrent aussi des vues générales sur les problèmes nationaux et internationaux. Les conférenciers invités sont choisis dans le monde de l'industrie, des forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites instructives d'établissements commerciaux et d'installations militaires situés au Canada et dans d'autres pays.

## PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE\*

Le ministère de la Production de défense fut établi le 1<sup>er</sup> avril 1951, sous le régime de la loi concernant la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62) aux fins de fournir au ministère de la Défense nationale les articles requis et de lui assurer également les services nécessaires; en outre, le ministère de la Production de défense s'est vu confier la tâche de veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et à ce que les matières indispensables à ce programme soient en disponibilité. Ce ministère achète aussi les fournitures nécessaires au programme de défense passive, et sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée des achats de fournitures de défense effectués au Canada pour le compte d'autres gouvernements et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Plan de Colombo et autres accords internationaux. La *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui relève du ministre de la Production de défense, s'occupe principalement des constructions militaires.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 1951 et la fin de 1957, le ministère de la Production de défense et la *Defence Construction (1951) Limited* ont passé des contrats de défense d'une valeur nette totale de 6,753 millions de dollars pour le compte du ministère de la Défense nationale. Sur ce total, ainsi que les contrats de quelque 400 millions de dollars transmis par d'autres agences en 1951, 6,690 millions ont été fournis par les crédits du ministère de la Défense nationale. Le rôle important que les achats et la construction jouent dans le programme de défense du Canada est démontré par le fait que, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1951, 58 p. 100 des dépenses de défense du ministère de la Défense nationale ont été effectuées au moyen de contrats passés par le ministère de la Production de défense et la *Defence Construction (1951) Limited*. En outre, le ministère a aidé les entrepreneurs de défense à remplir leurs fonctions en mettant à leur disposition des immobilisations spécialisées d'une valeur de \$183,500,000 et a approuvé la dépréciation accélérée d'immobilisations dont la valeur estimative s'établit à 737 millions de dollars. Le programme de production d'avions (y compris le matériel divers fourni par le gouvernement) représente 37 p. 100 de la valeur nette totale des contrats passés entre le 1<sup>er</sup> avril 1951 et le 31 décembre 1957. Venaient ensuite le programme de construction (12.5 p. 100), le programme de production de matériel électronique et de transmissions (10.3 p. 100) et le programme de construction de navires (7.4 p. 100).

\* Rédigé à la Division de l'économie et de la statistique, ministère de la Production de défense, Ottawa.